

*Taxe d'accise—Loi*

Vancouver ou Ottawa, par exemple, que les personnes qui faisaient ainsi de l'argent pouvaient ne pas payer d'impôt sur des sommes équivalentes à ce qu'un pêcheur terre-neuvien ou un agriculteur du Nouveau-Brunswick espèrent gagner dans toute leur vie.

Si je soulève la question, c'est que les Canadiens nous affirment, quand nous discutons avec eux—et nous nous sommes longuement penchés depuis trois ans sur la question de l'impôt—qu'ils souhaitent l'instauration d'un régime fiscal équitable. A mon avis, l'une des questions fondamentales en fonction de laquelle juger ce projet de loi qui prévoit la hausse de la taxe de vente et d'autres taxes est de savoir si la taxe imposée sur les marchandises par les progressistes conservateurs est effectivement équitable. Je crois qu'on ne peut répondre que par la négative. Cette taxe n'est pas équitable.

En fait, le Canada est le seul pays industriel du monde où la taxe de vente est perçue au niveau du fabricant. Cette taxe, imposée sur les biens et les services, est plus élevée à l'heure actuelle—elle compte en fait pour quelque 35 p. 100 du total des recettes fiscales de l'État—que dans la plupart des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique où elle représente en moyenne 29 p. 100 des recettes fiscales.

Le gouvernement actuel s'éloigne de plus en plus de l'impôt des sociétés, préférant plutôt alourdir les taxes de vente et l'impôt des particuliers. C'est ce que les libéraux nous ont laissé en héritage. Mais les libéraux comme les conservateurs n'ont pas hésité le moins du monde à hausser les taxes de vente de toutes les façons possibles, et augmenter une taxe déjà injuste et régressive, au lieu de percevoir des impôts auprès de sources progressistes.

Mon parti soutient depuis longtemps qu'il nous faudrait favoriser l'équité fiscale. Il n'est pas juste d'imposer les revenus d'un gagne-petit dans la même proportion que les revenus d'un contribuable situé dans une tranche de revenu élevé. Pourtant, c'est à cela que reviennent ces augmentations constantes de la taxe de vente.

Si une personne qui a des ressources limitées décidait aujourd'hui d'acheter quelques croustilles ou friandises, ou encore de la nourriture pour ses enfants et un peu de nourriture pour le chien ou le chat de la maisonnée, elle aurait à payer une taxe sur ces produits. La taxe de vente prélevée sur les friandises destinées aux enfants est la même, que le revenu familial soit de 15 000 \$ ou de 150 000 \$ par an. Voilà qui illustre sans doute bien ce à quoi je veux en venir. Je trouve injuste qu'on fasse payer à des enfants pauvres une taxe aussi élevée sur les rares choses qu'ils peuvent s'acheter pour goûter un peu aux plaisirs que les enfants riches ont les moyens de s'offrir. Cela s'applique tant aux familles pauvres qu'aux familles riches. Selon moi, c'est là une injustice fondamentale. C'est pourquoi il est plus censé de percevoir la plus grande partie des recettes fiscales par le biais du régime d'imposition sur le revenu plutôt que de tenter constamment de réduire cet impôt en prétextant qu'on se doit de le faire, car certains États, aux États-Unis, ont un taux d'imposition inférieur à ceux appliqués au Canada à l'heure actuelle.

Le comité permanent des finances et des affaires économiques a passé pas mal de temps à examiner toute la question de l'application d'une taxe de vente au niveau du fabricant et la

phase 2 de la réforme fiscale. Nous étudions certaines propositions qui ont été faites dans le projet de loi C-117. Nous examinons en outre certaines des propositions que le gouvernement a avancées au sujet de la phase 2 de la réforme fiscale et celles concernant le rajustement de la taxe de vente au niveau du fabricant, une sorte de palliatif auquel on est censé avoir recours pendant deux ans.

Comme vous le savez, madame la Présidente, la proposition pertinente est extrêmement complexe. Cela ressemble à la question réglementaire à laquelle les gagnants d'un concours organisé par un fabricant de flocons de maïs ou d'un autre produit aux fins de promotion doivent répondre afin de recevoir leur prix. Il faut prévoir une certaine portion des coûts reliés au produit en question pour les frais de commercialisation et de distribution. Il faut ensuite rajouter un certain montant.

On espère que cela créera une plus grande équité entre les fabricants nationaux et les importateurs de produits étrangers qui, à l'heure actuelle, profitent de certains avantages grâce au régime de taxe de vente en vigueur. En fait, on constate de plus en plus que le système ne fonctionne pas. Ce sera probablement le cas jusqu'à ce qu'on mette sur pied un système équitable et moderne qui s'applique à tous les niveaux jusqu'à celui de la vente au détail, afin que l'on puisse faire disparaître les disparités qui existent à l'heure actuelle, selon la façon dont les fabricants ou les importateurs fonctionnent au Canada.

Par exemple, de nos jours, il y a une certaine discrimination selon qu'un fabricant vend directement aux détaillants ou qu'il passe par un grossiste. Pratiquement la moitié des biens que les fabricants vendent au Canada à l'heure actuelle sont vendus directement aux détaillants. Cela crée toutes sortes de problèmes et l'assiette fiscale doit ainsi être répartie d'une certaine façon, afin que les pertes ne soient pas trop importantes pour le Trésor public.

On a déjà signalé que pour notre secteur de l'exportation, la taxe actuelle est tout à fait injuste. On estime que 42 p. 100 environ des recettes tirées de la taxe de vente fédérale proviennent des produits intermédiaires et des biens d'équipement, ou, de diverses façons, de la production destinée à l'exportation. D'une part, nous nuisons à nos exportations et d'autre part, nous avantageons les importateurs en permettant à leurs produits d'être davantage compétitifs sur le marché canadien. Ce n'est pas juste.

Il y a quelque chose de plus fondamental qui ne l'est pas non plus. Cela va au fond du problème dont nous avons parlé, à savoir l'équité fiscale pour les familles moyennes. Voici. Depuis 1984, le gouvernement progressiste conservateur alourdit sans cesse le fardeau de la taxe de vente et de la taxe d'accise pour les familles moyennes. Il l'a fait année après année au point où la famille moyenne disposant d'un revenu annuel de 35 000 \$ paie maintenant en tout environ 1 074,50 dollars de plus. Tel est le montant auquel s'élève d'après nos calculs la hausse de taxe accumulée depuis quatre ans sous un gouvernement conservateur qui avait dit qu'il ferait payer les riches, non les Canadiens moyens. C'est beaucoup d'argent, plus de 1 000 \$. Ce n'est pas compensé par une réduction de 300 ou 400 \$ peut-être du fardeau de l'impôt sur le revenu dont les particuliers sont censés bénéficier grâce à la réforme fiscale une fois en vigueur en juillet de cette année.